

V.I.E. Pays de la Loire

Volontariat International en Entreprise

Boostez votre CV
avec une expérience à l'international



© Région des Pays de la Loire

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE



Qu'est-ce que le V.I.E. ?

- Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) permet aux jeunes de 18 à 28 ans, d'effectuer une mission professionnelle au sein d'une entreprise française à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois selon les besoins, tout en bénéficiant d'un statut public protecteur.
- Le Volontariat International en Entreprise n'est pas du bénévolat. En effet, le V.I.E. perçoit une **indemnité mensuelle forfaitaire**, variable suivant le pays d'affectation, et indépendante du niveau de qualification.

Un V.I.E. ? Pour qui ? Pour quoi faire ?

- Le V.I.E. s'adresse à tous les jeunes de 18 à 28 ans : jeunes diplômés entrant sur le marché du travail, jeunes ayant déjà une expérience professionnelle, ou étudiants (année de césure, stages de fin d'études...), quel que soit le niveau de qualification ou le métier que vous envisagez.
- Pour bénéficier du dispositif, vous devez obligatoirement être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Espace Économique Européen. Une motivation pour l'international est nécessaire.
- Les missions confiées aux V.I.E. concernent des métiers très variés tels que commercial export, technico-commercial, responsable marketing, logisticien, ingénieur...
- Enfin, si la plupart des jeunes sont missionnés sur un seul pays, certains peuvent avoir à couvrir une zone géographique plus large englobant plusieurs pays, et ce, à temps plein ou partagé entre plusieurs entreprises.

Les atouts du V.I.É.

- Vous allez acquérir une expérience professionnelle valorisante à l'étranger, véritable tremplin pour une carrière internationale.
- Vous travaillez dans des conditions idéales pour débiter à l'international.
- Vous profitez d'une expérience rémunérée : vous percevez une indemnité nette exonérée de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.
L'indemnité forfaitaire oscille entre 1 100 € et 2 900 € nets par mois, selon le pays.
- Votre couverture sociale est prise en charge, aussi bien en France qu'à l'étranger y compris pendant les périodes de congés.
- 70% des V.I.É. se voient proposer un poste à l'issue de leur mission.

Le V.I.É., comment faire ?

- 1 - Vous définissez votre projet professionnel.
- 2 - Vous vous inscrivez auprès du Centre d'Information sur le Volontariat International www.civiweb.com.
- 3 - Vous recherchez une mission :
soit en démarchant directement les entreprises (celles où vous avez fait des stages, candidatures spontanées),
soit en consultant les offres : www.civiweb.com, site Internet des entreprises, ou auprès de votre école.
- 4 - L'entreprise qui souhaite vous recruter, transmet un dossier à UBIFRANCE, l'Agence Française pour le développement international des entreprises, qui gère le dispositif.
- 5 - L'entreprise vous informe de la décision et de la date de début de mission.
- 6 - L'entreprise se charge d'effectuer les formalités administratives et juridiques telle l'obtention du visa de séjour, permis de travail...
- 7 - Vous êtes convoqué(e) à une réunion d'information au début du mois de votre départ, précisant vos droits et obligations au cours de la mission.
- 8 - Avant votre départ, vous devez impérativement prévenir les organismes sociaux et fiscaux ainsi que veiller à la mise à jour de vos vaccins.

Ce que le V.I.E. Pays de la Loire vous apporte en plus

- Un dispositif unique en France soutenu par la Région des Pays de la Loire et mis en oeuvre par les CCI. Le soutien de la Région des Pays de la Loire vise à favoriser l'accès des jeunes aux carrières internationales d'une part, et encourage les entreprises de la région à structurer leur démarche export d'autre part.
- La Région des Pays de la Loire prend en charge à hauteur de 100% l'indemnité mensuelle jusqu'à 12 mois, d'un V.I.E. recruté par une entreprise régionale sur des fonctions commerciales et de développement économique.
- L'accompagnement, la mise en place et le suivi de la mission sont assurés par CCI International.
- La CVthèque régionale est proposée aux entreprises ligériennes. Les candidats peuvent déposer leur CV à : contact@paysdelaloire.fr
- Le V.I.E. est accompagné(e) durant sa mission par les réseaux partenaires et bénéficie du parrainage d'un Conseiller du Commerce Extérieur (CCE).

Région des Pays de la Loire : 02 28 20 56 01 www.paysdelaloire.fr
CCI International des Pays de la Loire : 02 40 44 63 41 www.paysdelaloire.cci.fr
Centre d'Information sur le Volontariat International : www.civiweb.com
Ubifrance - Agence française pour le développement international :
www.ubifrance.fr

